

DOSSIER DE CANDIDATURE

Photo
(Obligatoire)

Animateur en Gériologie

RENSEIGNEMENTS CANDIDAT

Nom – Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Ville de naissance :

Département : Nationalité :

Situation familiale *

☐ Marié(e) Si oui, nom de naissance :

☐ Célibataire ☐ Autre Nombre d'enfants à charge :

Adresse actuelle

N° / rue :

Code postal : Commune :



.....



..... @

Besoins particuliers (type d'aménagement, dispositif accompagnement, référent...) :

Financement et statut envisagés :

RENSEIGNEMENTS REPRESENTANT LEGAL (selon statut candidat)

Nom - Prénom :

N° / rue :

Code postal : Commune :



.....



..... @

* cocher la case correspondante

Code APE 9221 - Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 23 76 04879 76* auprès du Préfet de Région de Normandie

* Ce numéro ne vaut pas agrément de l'état

MAJ janvier 2026

SITUATION ACTUELLE *

☐ Scolaire ☐ Etudiant(e) ☐ Apprenti(e) ☐ Salarié(e) ☐ Autre :

☐ Demandeur d'emploi : depuis le N° identifiant France Travail :

Nom et lieu du correspondant France Travail / Mission Locale :

Touchez-vous des allocations France Travail ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles ? ☐ ARE ☐ ASS ☐ RSA ☐ Autre :

VOTRE FORMATION

Vos quatre dernières années d'études

Années	Établissement	Études suivies	Diplômes obtenus
____/____			
____/____			
____/____			
____/____			

VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Vos derniers stages en entreprises

Années	Établissement	Durée	Objectifs du stage
____/____			
____/____			
____/____			
____/____			

* cocher la case correspondante

Dates	Durée	Établissement	Postes occupés
____/____			
____/____			
____/____			
____/____			

Pièces à joindre au dossier :

- ☐ 1 photo d'identité
- ☐ 1 photocopie de la carte d'identité
- ☐ 1 photocopie de l'Attestation de Sécurité Sociale
- ☐ 1 photocopie des diplômes
- ☐ 1 photocopie des attestations employeurs et/ou des certificats de stage
- ☐ 1 lettre de motivation expliquant le choix de votre projet professionnel
- ☐ 1 Curriculum Vitae
- ☐ 1 RIB
- ☐ Frais d'inscription et traitement de dossier de 30,00 € à l'ordre de la MFR (sauf statut apprentissage)
- ☐ Frais d'adhésion à l'Association de 15,00 € à l'ordre de la MFR (uniquement statut apprentissage)
- ☐ Frais d'abonnement au magazine « Le Lien des MFR » de 12,00 € à l'ordre de la MFR (facultatif)
- ☐ L'ensemble des justificatifs si vous souhaitez faire une demande d'aménagement d'épreuve pour l'examen (notification MDPH, bilans médicaux, paramédicaux, ...)

A le

Signature du candidat

Cadre réservé au Centre de Formation

Dossier reçu le :

☐ Dossier complet

☐ Dossier incomplet / Pièces manquantes :

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTES

ARTICLE 1 : ANNULATION

A compter du premier jour de formation, date de signature du contrat de formation, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire (article L. 6353-6 de la loi n°2009-1437 du 24 novembre 2009).

Si l'annulation intervient plus de 10 jours ouvrables après le démarrage de la formation : les frais d'annulation correspondent à 10 % du coût de la formation de l'année en cours. En cas de rupture de contrat dans l'année en cours (abandon de la formation), le stagiaire sera soumis aux frais d'annulation mentionnés ci-dessus. A partir de la date de réception du courrier en recommandé, la facturation sera établie au regard du nombre d'heures de formation effectuées ou prévues au calendrier (en cas d'absence injustifiée).

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS FINANCIÈRES

	Financement	Statut	Coût unitaire	Nombre d'heures	Coût total heures	Coût inscription	Coût total
Animateur en Gérontologie	France Travail	Demandeur d'emploi	11,00 €	567	6 237,00 €	30,00 €	6 267,00 €
	CPF	Demandeur d'emploi / salarié	11,00 €	567	6 237,00 €	30,00 €	6 267,00 €
	Autofinancement	Demandeur d'emploi / autre	11,00 €	567	6 237,00 €	30,00 €	6 267,00 €
	Employeur	Salarié	11,00 €	567	6 237,00 €	30,00 €	6 267,00 €
	OPCO	Salarié	11,00 €	567	6 237,00 €	30,00 €	6 267,00 €
	Contrat pro	Salarié	à calculer (grille)	567		30,00 €	
	Contrat apprentissage	Apprenti	à calculer (grille)	567		0,00 €	

15,00 € de frais d'adhésion à l'Association (uniquement statut apprentissage)

12,00 € de frais d'abonnement au magazine « Le Lien des MFR » (facultatif)

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration sont à la charge du stagiaire.

Les frais d'hébergement et de restauration peuvent être financés dans le cadre d'un contrat d'apprentissage.

- Auto financement : nous contacter.

- Contrats de formation, conclus en application de l'article L. 6353-3, les conditions générales de vente (informations, tarifs, modalités de règlement et conditions financières prévues en cas de fin anticipée de la formation ou d'abandon) sont remis au stagiaire avant son inscription définitive et tout règlement de frais.

Le stagiaire s'engage à fournir l'ensemble des pièces administratives indispensables à la construction de son dossier et au suivi de sa formation (attestation de présence en centre et en entreprise...).

Les prestations de repas et/ou d'hébergement seront facturées en sus du coût de la prestation selon le barème suivant :

Restauration (coin micro-ondes ou possibilité de déjeuner sur place) :

Coût unitaire repas : 4,00 € TTC

Coût unitaire petit déjeuner : 1,75 € TTC

Hébergement (selon les possibilités, le centre est en capacité de proposer des places d'hébergement) :

Coût de la nuitée : 8,00 € TTC

Coût de la semaine : 75,00 € TTC

Modalités de règlement : prélèvements. Inscriptions conformément au calendrier prévisionnel.

ARTICLE 3 : INTERRUPTION DU STAGE

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

ARTICLE 4 : CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal administratif de Dieppe sera seul compétent pour régler le litige.

ARTICLE 5 : PROTECTIONS DES DONNEES

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la MFR de Tôtes pour la formation « Animateur en Gérontologie ».

Elles sont conservées pendant une durée de 5 ans et sont destinées au traitement des dossiers administratifs et pédagogiques.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant : la MFR de Tôtes : mfr.totes@mfr.asso.fr.

Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : <https://conso.bloctel.fr/>.

Désignation N° DPO-71753

Conformité aux exigences relatives à la désignation d'un délégué à la protection des données (exigences définies aux articles 37 à 39 du règlement européen relatif à la protection des données (RGPD)).

En savoir plus : <https://www.cnil.fr/le-dpo>